

Faq RISE

→ Quels projets sont éligibles au programme RISE ?

Le programme s'adresse aux projets de start-up valorisant ou ayant vocation à valoriser une technologie dont l'actif de PI est en co-propriété CNRS.

C'est-à-dire si le projet correspond par exemple à un de ces cas :

- Le projet est mené dans un laboratoire en tutelle / co-tutelle CNRS
- Le projet est en collaboration de recherche avec un laboratoire avec tutelle CNRS
- Le projet aura une licence d'exploitation d'un actif en copropriété CNRS

Il n'est pas nécessaire que le porteur de projet soit un employé du CNRS. Il n'est pas nécessaire que la gestion de la valorisation soit opérée par CNRS Innovation, ni que le mandataire soit CNRS. La valorisation peut être gérée par un autre OTT. Si vous ne savez pas quels sont les co-propriétaires de l'actif de propriété intellectuelle lié à votre technologie, vous pouvez vous adresser à votre service partenariat et valorisation en délégation régionale.

→ Est-ce que je peux candidater en équipe ?

Oui vous pouvez candidater en équipe et les coachings sont réalisés en équipe. Il est demandé d'identifier un porteur de projet principal pour avoir un interlocuteur principal et faciliter le partage d'informations.

→ L'équipe n'est pas encore complète, est ce que je peux candidater quand même ?

Oui vous pouvez candidater. Un des axes d'accompagnement du programme RISE porte sur la constitution d'équipe. Il est courant de ne pas encore avoir toute l'équipe entrepreneuriale au démarrage du projet. Si vous êtes inventeur de la technologie, l'équipe RISE pourra vous aider à comprendre votre rôle dans la start-up en fonction de vos envies et des besoins du projet, et vous aidera à identifier et rencontrer des profils de co-fondateurs complémentaires.

→ Je suis chercheur et je pense que mes travaux de recherche pourraient être valorisés par une création de start-up mais je n'ai pas envie de m'impliquer dans la partie business du montage d'une entreprise. Est ce que RISE peut m'aider ?

Oui, lors de l'accompagnement RISE, nous pouvons vous aider à comprendre votre rôle dans le projet, de futur co-fondateur et conseiller scientifique par exemple, et vous aider à constituer une équipe entrepreneuriale pour le projet, via des rencontres avec des startups studios, des entrepreneurs à la recherche d'un nouveau projet ou en proposant un entrepreneur en résidence de CNRS Innovation.



Le CNRS a accueilli le 19 juin 2024 la 11^{ème} promotion de son programme RISE, dédié à l'accompagnement à la création de start-up. La nouvelle promotion compte 11 projets de start-up, dont quatre se concentrent sur des innovations en santé et sept sur les sciences de la matière et les sciences de l'ingénieur.

→ Quel est le meilleur moment pour bénéficier de RISE ? quelle est la maturité de projet attendue ?

Le programme est ouvert à tout projet de niveau de maturité allant de TRL 0 (idée) au TRL 6 (Minimum Viable Product). Toutefois, il est préférable d'avoir une première POC avec des résultats avec un potentiel protégeable pour constituer une propriété intellectuelle.

→ Quels sont les critères d'évaluation pour rentrer dans le programme RISE ?

Les critères principaux sont :

- La qualité scientifique du projet ;
- Le caractère innovant et différenciant de la technologie ;
- L'expertise de l'équipe ;
- Le besoin en accompagnement de l'équipe

Vous pouvez lire le règlement complet ici :

<https://www.cnrsinnovation.com/wp-content/uploads/2024/04/RISE-Reglement-candidature-S06E01.pdf>

Il est également regardé le potentiel de création de valeur du projet, sa maturité technologique en fonction du timing de besoins d'accompagnement.

À noter :

une attention particulière est portée sur la coachabilité de l'équipe afin d'évaluer si l'équipe est prête à écouter et recevoir des conseils et de l'aide pour faire évoluer son projet.

→ Je bénéficie d'une prématuration CNRS ou d'une maturation SATT. Est-ce que je peux bénéficier de RISE ?

Oui vous pouvez candidater en équipe et les coachings sont réalisés en équipe. Il est demandé d'identifier un porteur de projet principal pour avoir un interlocuteur principal et faciliter le partage d'informations.

Où candidater ?

Sur la page RISE du site de CNRS Innovation

<https://www.cnrsinnovation.com/rise/>

vous pouvez accéder à la plateforme Vianeo. En cliquant, vous serez guidé pour créer un compte et déposer votre candidature.

Quand candidater ?

Il y a deux appels à candidatures par an :

- Une session au printemps, avec appel à candidatures courant avril, puis sélection en mai et démarrage de l'accompagnement en juin.
- Une session à l'automne, avec appel à candidatures courant octobre, puis sélection en novembre et démarrage de l'accompagnement en janvier.

Tout au long de l'année, vous pouvez échanger avec les équipes RISE pour répondre à vos questions

startup@cnrsinnovation.fr

Première ligne de production industrielle de CareTips®. Ce polymère naturel constituant une alternative à certains plastiques traditionnels est fabriqué par la société Lactips. Biosourcé, biodégradable dans les différents milieux et hydrosoluble, il est produit à partir de caséine, une protéine de lait. Fabriqué sous forme de granulés, il est transformable par tous les procédés classiques de la plasturgie, pour en faire du film hydrosoluble (détergence, supports d'étiquettes), de l'enduction sur du papier apportant aux emballages de la scellabilité et des propriétés barrières (aux graisses et huiles minérales) ou des pièces injectées (pour l'agriculture et les sports de plein air notamment, dans lesquels le risque de perte dans la nature est élevé).

